

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3222

30 décembre 2011

### SOMMAIRE

<b>A A A Distribution S.à.r.l.</b> .....	<b>154634</b>	<b>Haymarket Financial Luxembourg 1</b> ....	<b>154630</b>
<b>Advent Talc (Luxembourg) Holding S.à r.l.</b> .....	<b>154649</b>	<b>"Hein S.à.r.l.", Fabrique de Fours</b> .....	<b>154633</b>
<b>Advent Talc (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>154654</b>	<b>Horizon Newco S.à r.l.</b> .....	<b>154637</b>
<b>Aetos Lux S.A.</b> .....	<b>154635</b>	<b>Immobilière Internationale S.A.</b> .....	<b>154656</b>
<b>A fleur de peau, S.à r.l.</b> .....	<b>154634</b>	<b>iprolux S.à r.l.</b> .....	<b>154633</b>
<b>AG Holding S.A.</b> .....	<b>154653</b>	<b>Lighthouse International Company S.A.</b> .....	<b>154623</b>
<b>Agilitas S.A.</b> .....	<b>154621</b>	<b>Louriçal S.C.I.</b> .....	<b>154610</b>
<b>Agrotrade Group S.A.</b> .....	<b>154624</b>	<b>Mansel S.A.</b> .....	<b>154620</b>
<b>Alma Grand SA</b> .....	<b>154649</b>	<b>Mëllerdaller Produzenten A.s.b.l.</b> .....	<b>154650</b>
<b>A.L.P. Investment S.A.</b> .....	<b>154649</b>	<b>MR/PR Finance S.A.</b> .....	<b>154620</b>
<b>A.L.P. Investment S.A.</b> .....	<b>154648</b>	<b>Naxara SA</b> .....	<b>154624</b>
<b>A.L.P. Investment S.A.</b> .....	<b>154635</b>	<b>New Auto 97 S.à r.l.</b> .....	<b>154621</b>
<b>Alta Investissements S.A.</b> .....	<b>154631</b>	<b>Prentel Holding S.A. SPF</b> .....	<b>154622</b>
<b>Ardex Luxembourg Holding S.à r.l.</b> ....	<b>154653</b>	<b>Procobel S.A.</b> .....	<b>154622</b>
<b>Areca SICAV SIF</b> .....	<b>154653</b>	<b>RE Acqua S.A.</b> .....	<b>154610</b>
<b>Benoît Jonkeau S.A.</b> .....	<b>154626</b>	<b>Robeco Capital Growth Funds</b> .....	<b>154621</b>
<b>B.M.T. Building Materials Tools General Trading S.A.</b> .....	<b>154656</b>	<b>Santamaria S.A.</b> .....	<b>154625</b>
<b>Brasco Holding</b> .....	<b>154625</b>	<b>Savannah S.A.</b> .....	<b>154623</b>
<b>Cosmar S.A.</b> .....	<b>154634</b>	<b>SCD Quinlan Private Balaton Develop- ment S.à r.l.</b> .....	<b>154637</b>
<b>Distress to Value S.A. -Société de Titrisa- tion</b> .....	<b>154649</b>	<b>Seals Finance S.A.</b> .....	<b>154631</b>
<b>D'Ursel SA</b> .....	<b>154648</b>	<b>Soc.E.Fin. SA</b> .....	<b>154623</b>
<b>Europa Kingshill S.à r.l.</b> .....	<b>154653</b>	<b>Société de Participation &amp; Contrôle - S.P.C S.A.</b> .....	<b>154611</b>
<b>Europe Avenue Lux II S.à r.l.</b> .....	<b>154634</b>	<b>Sogeho International S.A.</b> .....	<b>154623</b>
<b>Exmoor Finance S.à r.l.</b> .....	<b>154611</b>	<b>Stylux S.A.</b> .....	<b>154626</b>
<b>Financière de la Cornillais S.A.</b> .....	<b>154652</b>	<b>Tenencia Properties S.à r.l.</b> .....	<b>154654</b>
<b>First Euro Industrial Properties III S.à r.l.</b> .....	<b>154622</b>	<b>UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>154624</b>
<b>First Euro Industrial Properties II S.à r.l.</b> .....	<b>154610</b>	<b>Usine S.A.</b> .....	<b>154625</b>
<b>Goodman Tumbleweed Logistics (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>154641</b>	<b>Weaving Holding S.A.</b> .....	<b>154625</b>

**First Euro Industrial Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.197.175,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 95.555.

—  
Suite à une lettre signée par Monsieur Henry A. Thompson, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celui-ci avec effet au 8 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 28 novembre 2011.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011161600/14.

(110188125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**Louriçal S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 1, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg E 682.

—  
EXTRAIT

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 10 novembre 2011, les associés de la société civile Louriçal S.C.I. ont décidé unanimement la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Madame Maria Elisabete JORDAO ROSA, demeurant à L-3961 Ehlange, 11, rue de Roedgen, jusqu'alors gérante de la société, a été nommée liquidateur avec pouvoir d'engager la société pour toutes les opérations relatives à la liquidation. Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161407/13.

(110187661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

---

**RE Acqua S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.581.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société du 25 octobre 2011*

L'Assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes comme membres du conseil de surveillance de la Société à compter du 25 octobre 2011 pour une durée de six ans:

- M. Peter Paul Mahrer, dont l'adresse se situe à Hafnerhoehle 10, 4313 Moehlin, Suisse; et
- M. Stefano di Martino, dont l'adresse se situe à Via Dante ¼ Basiglio, 20121 Milan, Italie.

En conséquence, le conseil de surveillance de la Société se compose comme suit:

- M. Kai Köppen;
- M. Tomasz Glowacki;
- Dr. Michael Weber;
- M. Fabio Pesiri;
- M. Ulrich Bolze;
- M. Peter Paul Mahrer; et
- M. Stefano di Martino.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE Acqua S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011163512/23.

(110189569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Société de Participation & Contrôle - S.P.C S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.407.

Les comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 NOV. 2011.

Pour: SOCIETE DE PARTICIPATION & CONTRÔLE - S.P.C. S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Caroline FELTEN

Référence de publication: 2011161435/15.

(110187798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

**Exmoor Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 164.783.

**STATUTS**

L'an deux mille onze.

Le vingt-deux novembre.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Pearl Invest & Trade Limited, une société du Belize, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au "International Business Companies Registry" du Belize sous I.B.C. No. 32.325, ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après être signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à tout moment être composée d'un ou plusieurs associés, sans dépasser quarante (40) associés, notamment comme à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination Exmoor Finance S.à r.l..

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Cependant, le gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune de Schuttrange.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures

provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorités prévus par la Loi.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social. En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts, ou selon le cas à celles de la Loi prévues pour les modifications des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

## Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérance.** La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé de un ou plusieurs membres, qui ne doivent pas nécessairement être associés (les "Gérants").

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre, la durée de leur mandat et leurs rémunérations. Ils seront maintenus dans leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de désigner un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B.

**Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux des Gérants le requièrent.

Le Président présidera l'ensemble des réunions du Conseil de Gérance et des associés, s'il y en a, sauf s'il est absent, cas où le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes concernées, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation devra spécifier aussi bien l'heure et le lieu de la réunion que l'agenda et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés in un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Toutes les réunions se tiendront à Luxembourg ou un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présent ou représenté à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participantes à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par téléphone sera considérée comme équivalente à une participation en personne à moins qu'un administrateur ne s'y oppose.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle approbation peut figurée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Minutes des réunions du Conseil de Gérance.** Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il existe). Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de telles minutes qui peuvent être produites en justice ou ailleurs seront signées par le Président et par le secrétaire (s'il existe) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Pouvoir du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 14. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Néanmoins, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A

et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, comme cela peut être le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 de la Loi ne sont pas applicables à la situation.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel texte sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par Conseil de Gérance.

**Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement seront signés par le Président et tout Gérant.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 21. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

**Art. 22. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance qui dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

**Art. 23. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé d'allouer la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année financière suivante ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

L'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes d'après les principes édictés par le présent article et sur la base de comptes établis par Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 25. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société Pearl Invest & Trade Limited, prédésignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

### *Evaluation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cent cinquante euros.

### *Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy (France), résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
- Monsieur Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Mauritius), résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2.- Le siège social de la société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eleven.

On the twenty-second day of November.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Pearl Invest & Trade Limited, a Belize company, with registered office at Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, registered with the International Business Companies Registry of Belize under the I.B.C. No. 32,325,

here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company (société à responsabilité limitée) as follows:

### Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of Exmoor Finance S.à r.l..

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple resolution of the shareholder(s).

However, the sole manager or the Board of Managers in case of plurality of Managers is authorized to transfer the registered office of the Company to any place within the municipality of Schuttrange.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or Persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

### Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.



Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders.

The shares can only be transferred inter vivos or upon death to nonshareholders with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital. In this case the remaining shareholders have a preemption right. They must use this preemption right within thirty (30) days from the date of refusal to transfer the shares to a non-shareholder. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined in accordance with the provisions of article 6 and article 7 of the Law.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, state of minority declared by the court, insolvency or bankruptcy of one of the shareholder.

Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

**Arts. 9. Board of Managers.** The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of one or more members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, mandate period and compensations. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 12. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to Persons or agents chosen by it.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the single signature of one manager or the single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 17. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Powers and Obligations of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

**Art. 22. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 23. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Special dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2011.

*Subscription and Payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Pearl Invest & Trade Limited, prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred and fifty Euro.

*Decisions of the sole share owner*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

a) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Olivier Dorier, company director, born on the 25<sup>th</sup> September 1968 at Saint Rémy (France) and residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- Mr Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, born on the 22<sup>nd</sup> July 1962 at Port Louis (Mauritius) and residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

b) The registered office is established at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.  
Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2011. Relation GRE/2011/4165. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160342/502.

(110186424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Mansel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161412/10.

(110187730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

---

**MR/PR Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4084 Esch-sur-Alzette, 15, rue François Donven.

R.C.S. Luxembourg B 79.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011161413/13.

(110187693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

---

**Agilitas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 96.302.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2011, que La société STATERA AUDIT S.à.r.l., avec siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 156148, est nommée nouveau réviseur d'entreprises de la société pour l'exercice 2011, son mandat se terminant en 2012, en remplacement de la société CLERC Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A. démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011161479/15.

(110188130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**Robeco Capital Growth Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.959.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 24 novembre 2011 a décidé de renouveler les mandats de:

Monsieur Stefan GORDIJN, Chief Operating Officer - SAM AG (subsidiary of Robeco), Josefstrasse 218, CH-8005 Zurich;

Monsieur Ali OULD ROUIS, ROBECO France, PARIS - Banque Robeco, 21, Blvd de la Madeleine, F-75039 Paris Cedex 01.

Monsieur Paul A.G. van HOMELEN, Senior Vice President Emerging Markets Equities, Robeco Groep N.V., Coolsingel 120 NL-3011 AG Rotterdam.

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012,

Cette Assemblée Générale Ordinaire a renommé comme Réviseur d'Entreprises, Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach pour une période d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

*Pour ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011163736/25.

(110189466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**New Auto 97 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 38, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 90.312.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 24 novembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société NEW AUTO 97 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Me Stéphane EBEL  
Le liquidateur

Référence de publication: 2011161414/17.

(110187698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

---

**First Euro Industrial Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.267.800,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 104.016.

—  
Suite à une lettre signée par Monsieur Henry A. Thompson, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celui-ci avec effet au 8 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 28 novembre 2011.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011161601/14.

(110188144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**Prentel Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 28.969.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2011:*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

Référence de publication: 2011161428/17.

(110187392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

---

**Procobel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 15.214.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2011*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur unique de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

Référence de publication: 2011161429/16.

(110187398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

---

**Lighthouse International Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.548.

---

**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 28 novembre 2011 qu'ont été élus aux fonctions d'administrateurs de la Société, en remplacement de Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg, Monsieur Jean-Marie Boden, expert comptable, demeurant à Luxembourg et Monsieur Roland De Cillia, expert comptable, demeurant à Luxembourg:

- Mr. David Frauman, directeur général, demeurant 235 Earls Court Road, Londres, SW5 9FE
- Mr. Andrew William Herd, directeur général, demeurant 4c Hill Road, St Johns Wood, Londres NW8 9QG
- Mr Robert van 't Hoeft, directeur général adjoint, demeurant Rue Brouch 4 a, L-6930 Mensdorf

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011163356/21.

(110189330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Savannah S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161439/10.

(110187734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

---

**Soc.E.Fin. SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 88.344.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161441/10.

(110187681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

---

**Sogeho International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 69.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011161442/10.

(110187632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

---

**Naxara SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 156.619.

—  
**RECTIFICATIF**

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 octobre 2011*

*Version corrigée de la publication enregistrée et déposée le 14/10/2011 sous la référence L110163668*

*Première résolution*

L'actionnaire unique accepte la démission de leur mandat d'administrateur, avec effet immédiat, de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique nomme, avec effet immédiat, Monsieur Patrice PFISTNER, né à Caen (France) le 9 septembre 1958, domicilié professionnellement à Luxembourg 26, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société pour une durée de 6 années jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAXARA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011163442/24.

(110189578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**UBS Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 154.210.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du 2 novembre 2011:*

- Est élu par le conseil d'administration avec effet au 4 Octobre 2011:

\* M. Robert Lay, membre du conseil d'administration, 21, Lombard Street, EC3V 9AH, Londres, Royaume-Uni, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Novembre 2011.

*Pour UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Benjamin Wacker / Mathias Welter

*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2011161447/17.

(110187405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

---

**Agrotrade Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 159.473.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Agrotrade Group S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011161467/11.

(110188261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---



**Usine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4084 Esch-sur-Alzette, 15, rue François Donven.  
R.C.S. Luxembourg B 132.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011161448/13.

(110187695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

---

**Santamaria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 31.740.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161449/10.

(110187804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

---

**Weaving Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 98.578.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161451/10.

(110187809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

---

**Brasco Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 22.072.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 octobre 2011 à 15 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler au poste d'administrateur:

\* Monsieur Koen LOZIE, Administrateur de sociétés, demeurant Grand-Rue, 61 à L-8510 Redange-sur-Attert,

\* la société COSAFIN SA, société Anonyme, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

\* Monsieur Joseph WINANDY, société anonyme, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes, la Fiduciaire HRT, 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Les mandats des Administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Extrait sincère et conforme  
COSAFIN S.A. / J. WINANDY  
Signature / -  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011163572/21.

(110188942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Stylux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 124, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 58.851.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et de la réunion du Conseil d'Administration tenues le 24 octobre 2011 à Luxembourg.*

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat d'administrateur de:

- Melle Cindy HOURT, employée privée, née à Messancy (Belgique), le 25 septembre 1982, demeurant à B-6792 Halancy (Belgique), 16, rue du Moulin;

- Melle Tania HOURT, réassortisseuse, née à Arlon (Belgique), le 19 juillet 1985, demeurant à B-6790 Aubange (Belgique), 48, rue d'Athus;

- M. Bernard BARRET, employé privé né à Puteaux, Hts de Seine (France), le 15 mai 1953, demeurant à B-6780 Messancy (Belgique), 21, rue de la Klaus.

jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017

Il a été décidé de reconduire le mandat du commissaire «KOBUS à r.l.», inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Le Conseil d'Administration a décidé de reconduire M. Bernard BARRET, employé privé, né à Puteaux, Hts de Seine (France), le 15 mai 1953, demeurant à B-6780 Messancy (Belgique), 21, rue de la Klaus dans sa fonction d'administrateur-délégué de la société. Son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

STYLUX S.A.

Référence de publication: 2011162947/26.

(110189561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Benoît Jonkeau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9960 Hoffelt, 6, Maison.

R.C.S. Luxembourg B 164.794.

—  
STATUTS

L'an deux mil onze, le douze octobre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz. s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit belge «BENOIT JONKEAU SA», avec siège social à B-6660 Houffalize, Taverneux 48, constituée suivant acte reçu le 08 avril 1989 par le Notaire Jacques HEBETTE, alors de résidence à Houffalize, et immatriculée à la banque carrefour des Entreprises sous le numéro 0437.183.057, et dont la succursale est immatriculée au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B132.471 et à son siège social à L-9657 Harlange, 16, rue Delt

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures et choisit comme président Monsieur Benoît JONKEAU, demeurant à B-6661 Houffalize, 14A, Taverneux, qui fait également office de scrutateur et

comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. Liquidation de la succursale de la société ouverte sur le territoire luxembourgeois pour la remplacer par une société anonyme de droit luxembourgeois

2. Démission du représentant permanent de la succursale avec décharge

3. Définition des statuts selon la loi luxembourgeoise

4. Souscription du capital social

5. Désignation du siège social

6. Nomination d'administrateur et d'un commissaire aux comptes

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de liquider la succursale qui fut créée aux termes d'un acte reçu le 20 septembre 2007 par le Notaire Anja HOLTZ, soussigné, publié au Mémorial C le 13 novembre 2007, numéro 2579, pour la remplacer par une société anonyme de droit luxembourgeois.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission du représentant permanent Monsieur Benoît JONKEAU et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée définit donc les statuts de la nouvelle société comme suit:

**«Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «Benoît JONKEAU» S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Hoffelt.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a pour objet: l'entreprise générale de construction, les activités relatives à l'exécution totale ou partielle de travaux de parachèvement ou de coordination de ceux-ci lors de leur exécution par sous-traitants, l'entreprise de cimentage et de plafonnage, l'entreprise de carrelage, l'entreprise d'électricité du bâtiment, l'aménagement et l'entretien des plaines de jeux et de sport, de parcs et de jardins y compris les travaux de plantations, le placement de clôtures et de palissades, l'entreprise de zinguerie, de couverture métallique et non métallique de constructions, l'entreprise de travaux d'étanchéité et de revêtement de constructions, d'asphaltage et de bitumage, l'entreprise et le placement de paratonnerres et d'antennes de télévision, l'entreprise de menuiserie et charpenterie, l'isolation acoustique et thermique, le placement de ferronneries, de volets et de menuiserie métallique, la construction, l'entretien et la réfection des routes, travaux de terrassement, travaux d'égouts et pose de canalisations diverses, travaux de nettoyage et sablage de construction, travaux de démolition, travaux de pierres de taille, travaux de marbrerie, travaux de restauration, travaux hydrauliques, travaux de drainage, travaux de terrassement, aménagements et entretiens divers, signalisations routières, travaux de vitrerie, peinture et tapissage, constructions métalliques et ouvrages d'art métalliques, installations spéciales, restauration de monuments, ouvrages d'art non métallique, travaux de voies ferrées et toutes autres activités similaires.

La succursale pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser celui de la société.

Elle peut, de façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.-€) représenté par cent (100) actions de trois cent dix (310,- Euro) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

### Administration - Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

**Art. 13.** Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 14.** La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

### Assemblée générale des actionnaires

**Art. 15.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**Art. 18.** Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

### Année sociale - Bilan

**Art. 19.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 20.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

154630

*Mesures transitoires*

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2011.»

*Quatrième résolution  
Souscription et Libération*

Les comparants, présent ou tels que représentés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Benoît JONKEAU, prénommé, .....	99 actions
2.- Madame Isabelle THIRY, prénommée, .....	1 actions
TOTAL: CENT ACTIONS .....	100 actions

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,00-EUR) se trouve dès-à-présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale établi le siège social de la société à L-9960 Hoffelt, Maison 6.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale nomme, comme administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2017:

- a) Monsieur Benoît JONKEAU, né à Bastogne (B), le 19 novembre 1964, demeurant à B-6661 Houffalize, 14A, Taverneux
- b) Madame Isabelle THIRY, née à Bastogne (B), le 23 novembre 1967, demeurant à B-6661 Houffalize, 14A, Taverneux
- c) Monsieur Eric JONKEAU, né à Taverneux (B), le 18 août 1962, demeurant à B-6661 Houffalize, 29, Taverneux

*Septième résolution*

L'assemblée générale nomme, comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2017, la société anonyme S.A.J.E. S.A. dont le siège social est à L-9645 Derenbach, Maison 91, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 59.266.

*Réunion du conseil d'administration*

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme «Benoît JONKEAU» SA

Lesquels membres présents, ou tel que représentés, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désignés administrateur-délégué Monsieur Benoît JONKEAU, prénommé, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa signature isolée dans le cadre de la gestion journalière.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.500.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, au siège social, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Jonkeau, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 octobre 2011 - WIL/2011/818 -Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 31 octobre 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011161333/237.

(110186899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**Haymarket Financial Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161452/10.

(110187917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**Seals Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.215.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 14 novembre 2011:

- acceptation de la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant qu'administrateur avec effet au 14 novembre 2011;
- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 14 novembre 2011, Madame Florence Rao, née le 2 octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012; et
- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé comme suit:
  - \* Monsieur Erik van Os
  - \* Monsieur Jorge Pérez Lozano
  - \* Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

*Pour la société*

Erik van Os

*Administrateur*

Référence de publication: 2011163542/23.

(110188692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Alta Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 27.616.

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "ALTA INVESTISSEMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 27616 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 143 du 28 mai 1988,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2293 du 27 octobre 2010.

L'Assemblée est présidée par Madame Sylvie CADINU, employée, demeurant professionnellement à Bertrange.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe DESCHAMPS, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- A) Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:
- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date des 25 octobre 2011 (numéro 2579) et 8 novembre 2011 (numéro 2705), et
  - au journal Lëtzebuurger Journal en date des 25 octobre 2011 (numéro 163) et 8 novembre 2011 (numéro 215).

Les justificatifs de ces publications sont déposés auprès du bureau de l'Assemblée.

B) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Reconduction des mandats des administrateurs;

2. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010;

3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;

4. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

5. Nomination de Madame Marlyse BERNET, contrôleur de gestion, née à Genève (Suisse) le 25 juillet 1966, demeurant à CH-1243 Presinge, 210, route de Jussy en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

6. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;

7. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

8. Divers.

C) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

D) Qu'il ressort de la dite liste de présence que sur les cinq cent mille (500.000) des actions en circulation, quatre cent quatre-vingt-dix mille (490.000) actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée, représentant quatre vingt dix huit pour cent (98%) du capital social émis de la Société.

E) Qu'en conséquence l'Assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs, avec effet rétroactif au 18 juin 2011, pour une nouvelle période de six (6) ans.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée entend les rapports du conseil d'administration et du commissaire sur les comptes annuels aux 31 décembre 2010.

L'Assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010, comprenant bilan, comptes de pertes et profits et annexes. L'Assemblée donne, par vote spécial, décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice précité.

L'Assemblée donne, par vote spécial, également décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de sa mission au cours de ce même exercice.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Madame Marlyse BERNET, préqualifiée, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.



L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. CADINU, C. DESCHAMPS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2011. LAC/2011/51982. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160759/104.

(110187787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

---

**"Hein S.à.r.l.", Fabrique de Fours, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 11.653.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/11/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011161454/12.

(110188482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**iprolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.938.

Alte Adresse:

Rue de la 87e Division

L-6620 Wasserbillig

Neue Adresse:

74 a, route de Luxembourg

L-5633 Wasserbillig

Référence de publication: 2011161455/13.

(110188410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**Europe Avenue Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 118.841.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

La liquidation de la Société décidée par l'associé unique suivant acte du 28 octobre 2011 de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, a été clôturée suivant décision sous seing privé de l'associé unique de la Société en date du 10 novembre 2011.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pour une période de cinq années au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011162829/19.

(110188451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**A fleur de peau, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 324, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 124.983.

—  
Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011161457/9.

(110188093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**A A A Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 154.639.

—  
Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011161458/9.

(110188219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**Cosmar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 59, rue de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 101.533.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date 4 novembre 2011 que:

Les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Antonio José CORREIA MARQUES, né le 28.04.1957 à Santa Comba Dão (Portugal), demeurant à 17, rue de Beggen L-1221 Luxembourg
- Madame Maria ANTUNES DA COSTA, née le 15.11.1958 à Tondela (Portugal), demeurant à 17, rue de Beggen L-1221 Luxembourg
- Monsieur David ANTUNES COSTA GONÇALVES, né le 3.08.1983 à Luxembourg, demeurant à 17, rue de Beggen L-1221 Luxembourg

sont reconduits pour une période de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Antonio José CORREIA MARQUES, né le 28.04.1957 à Santa Comba Dão (Portugal), demeurant à 17, rue de Beggen L-1221 Luxembourg, est reconduit pour une période de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

L'assemblée accepte la démission de la société MGI FISOGEST de sa fonction de commissaire aux comptes.

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes la société FIDUCONCEPT Sàrl, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B38136. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011163156/26.

(110189001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**A.L.P. Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.682.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de la société A.L.P. INVESTMENT S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Alvaro Carnevale.

Référence de publication: 2011161459/10.

(110188402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**Aetos Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 129.042.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme Aetos Lux S.A. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, Avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 4<sup>th</sup> June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1613 on 1<sup>st</sup> August 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed on 26<sup>th</sup> September 2007, published in the Mémorial, number 2588 on 13<sup>th</sup> November 2007.

The meeting was presided over by Mr Patrick Santer, maître en Droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Christophe Bregeon, maître en Droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Christophe Bregeon, maître en Droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. This list and the proxies signed *in varietur* will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the 480,000 issued shares are represented at the present meeting so that the present meeting is regularly constituted, is quorate and may validly deliberate on the agenda set out below:

1) Decision on the liquidation of the Company;

2) Appointment of the liquidators and determination of the powers of the liquidators.

The following resolutions were passed by unanimous vote.

*First resolution*

The meeting resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The meeting resolved to appoint as liquidators MAZARS Accounting, Tax & Outsourcing ("MAZARS ATO"), with registered office in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 160.069, and Mrs Christelle Rétif, professionally residing in L-2227 Luxembourg, 29, Avenue de la Porte-Neuve.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidators by the meeting. The meeting resolved to authorise the liquidators in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting if such authorisation is required by law.

The meeting resolved to dispense the liquidators from drawing up an inventory and they may refer to the books of the Company. The liquidators may delegate, under their responsibility, all or part of their powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds. The liquidators may bind the Company under their joint signature.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900,-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed together this original deed with us, the notary.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Aetos Lux S.A. (la "Société") ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, Avenue de la Porte-Neuve, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1613 le 1<sup>er</sup> août 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 26 septembre 2007, publié au Mémorial, numéro 2588 le 13 novembre 2007.

L'assemblée a été présidée par M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire M. Christophe Bregeon, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme scrutateur M. Christophe Bregeon, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste et la procuration signées ne varietur seront annexées au présent acte afin d'être enregistrées auprès des autorités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les 480.000 actions émises par la Société sont représentées à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit.

1) Décision à prendre concernant la liquidation de la Société

2) Nomination du liquidateur et fixation des pouvoirs des liquidateurs

Les résolutions suivantes ont été votées à l'unanimité.

#### *Première résolution*

L'assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée a décidé de nommer en tant que liquidateur MAZARS Accounting, Tax & Outsourcing ("MAZARS ATO"), ayant son siège social au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.069, et Mme Christelle Rétif, résident professionnellement au L-2227 Luxembourg, 29, Avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée a décidé de conférer aux liquidateurs les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. L'assemblée a décidé d'autoriser par avance les liquidateurs à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée dans le cas où celle-ci est requise.

L'assemblée a décidé de dispenser les liquidateurs de dresser inventaire et ceux-ci peuvent s'en référer aux écritures de la Société. Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent. Les liquidateurs pourront engager la Société sous leur signature conjointe.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures respectifs, les personnes comparantes ont signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: P. Santer, Ch. Bregeon, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 novembre 2011. Relation: RED/2011/2440. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161466/101.

(110187988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

**SCD Quinlan Private Balaton Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.031.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.685.

En date du 26 septembre 2011, le conseil de gérance a décidé:

- de révoquer Monsieur Zsolt WRABEL de son mandat de gérant de catégorie A avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Monsieur Matthew FLEMING de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 30 juin 2011;
- de nommer Dr. Katalin VARGA, née le 27/11/1979 à Pécs (Hongrie), ayant son adresse professionnelle à Zurna Dulo 1,7635 Pécs, HONGRIE, en tant que gérante de catégorie A pour une durée illimitée avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Mark DONNELLY, né le 18/02/1972 à England (Irlande), ayant son adresse professionnelle à Raglan Road Ballsbridge 8, Dublin 4, IRELAND, en tant que gérant de catégorie B pour une durée illimitée avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Luxembourg, le 22 NOV. 2011.

*Pour: SCD Quinlan Private Balaton Development S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2011163655/23.

(110189032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**Horizon Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.596.501,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.131.

In the year two thousand eleven, on the eleventh day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FR Horizon Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.474 and with a share capital of EUR 1,249,144,659,

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. FR Horizon Holding S.à r.l., is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Horizon Newco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931

Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.131 and with a share capital of EUR 44,596,500 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on April 28, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 4, 2009 number 1104, and its articles of association (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 13, 2011, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) in order to bring it from its present amount of forty-four million five hundred ninety-six thousand five hundred euro (EUR 44,596,500), represented by forty-four million five hundred ninety-six thousand five hundred (44,596,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to forty-four million five hundred ninety-six thousand five hundred one euro (EUR 44,596,501), by way of the issuance of one (1) share with a nominal value of one euro (EUR 1), in registered form and having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to the share capital increase specified in item 1. above, and payment by way of a contribution in kind;

3. Amendment to article 5.1. of the Company's articles of association in order to reflect the share capital increase adopted under item 1;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company;

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) in order to bring it from its present amount of forty-four million five hundred ninety-six thousand five hundred euro (EUR 44,596,500), represented by forty-four million five hundred ninety-six thousand five hundred (44,596,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to forty-four million five hundred ninety-six thousand five hundred one euro (EUR 44,596,501), by way of the issuance of one (1) share with a nominal value of one euro (EUR 1), in registered form and having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares that it subscribes for the newly issued share of the Company, in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) and fully pays it up by a contribution in kind consisting of a receivable amounting to fourteen million five hundred fifty-one thousand eight hundred and four euro and forty-two cents (EUR 14,551,804.42), being the euro equivalent of twenty million US Dollars (USD 20,000,000) (using the EUR/USD exchange rate published by the Bank of Canada on November 3, 2011, where EUR 1=USD 1.3744) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), which will be allocated as follows:

(i) an amount equal to one euro (EUR 1) to the nominal share capital of the Company; and

(ii) an amount equal to fourteen million five hundred fifty-one thousand eight hundred and three euro and forty-two cents (EUR 14,551,803.42) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder (the Contributor) and acknowledged and approved by the Company. It results from such certificate that:

- the Contributor is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and has the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);

- based on generally accepted accountancy principles, the value of the Receivable contributed to the Company is of at least USD 20,000,000 (corresponding to EUR 14,551,804.42 using the exchange rate published by Bank of Canada on November 3, 2011, where EUR 1=USD 1,3744) and no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Contributor to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Contributor and upon the contribution of the Receivable by the Contributor to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

Such certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

### Second resolution

In order to reflect the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend articles 5.1. of the Company's articles of association, which shall henceforth all read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at forty-four million five hundred ninety-six thousand five hundred one euro (EUR 44,596,501), represented by forty-four million five hundred ninety-six thousand five hundred one (44,596,501) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

### Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 5,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onzième jour de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

FR Horizon Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.474 et disposant d'un capital social de EUR 1.249.144.659,

représentée par Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. FR Horizon Holding S.à r.l. est l'associé unique (l'Associé Unique) de Horizon Newco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.131 et disposant d'un capital social de EUR 1.012.500 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 4 juin 2009, n° 1104, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifié suivant un acte par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1) afin de porter le capital de son montant actuel de quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 44.596.500,-) représenté par quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cents (44.596.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cent et un euros (EUR 44.596.501,-) par l'émission d'un part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), sous forme nominative et portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus et libération par un apport en nature;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital adoptée au point 1:

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1) afin de porter le capital de son montant actuel de quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 44.596.500,-) représenté par quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cents (44.596.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cent et un euros (EUR 44.596.501,-) par l'émission d'une (1) part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), sous forme nominative et portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à la part sociale nouvellement émise par la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et libère intégralement cette part sociale par un apport en nature consistant en une créance d'une valeur nominale de quatorze millions cinq cent cinquante-et-un mille huit cent quatre Euros et quarante-deux centimes (EUR 14.551.804,42), étant l'équivalent en Euro de vingt millions de US Dollars (USD 20.000.000,-) (utilisant le taux de change EUR/USD publié par la Banque du Canada le 03 Novembre 2011, selon lequel EUR1 = USD 1.3744) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance) laquelle sera affectée comme suit:

- (i) un montant d'un Euro (EUR 1) au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) un montant de quatorze millions cinq cent cinquante-et-un mille huit cent trois Euros et quarante-deux centimes (EUR 14.551.803,42) au compte de prime d'émission de la Société.

L'apport en nature de la Créance à la Société sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est certifiée par un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique (l'Apporteur) et reconnu et approuvé par la Société. Il résulte dudit certificat que:

- "l'Apporteur est le détenteur de la Créance, le seul ayant droit à la Créance et a le pouvoir de disposer de la Créance;
- la Créance est certaine, liquide et exigible;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est évaluée à au moins USD 20.000.000 (correspondant à quatorze millions cinq cent cinquante-et-un mille huit cent quatre Euros et quarante-deux centimes (EUR 14.551.804,42) utilisant le taux de change EUR/USD publié par la Banque du Canada le 03 Novembre 2011, selon lequel EUR 1 = USD 1.3744) et aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Apporteur à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou privilège qui limiterait sa cessibilité ou réduirait sa valeur; et
- toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Apporteur et dès la réalisation de l'apport de la Créance par l'Apporteur à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Créance qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois."

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

### *Deuxième résolution*

Afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cent et un euros (EUR 44.596.501,-), représenté par quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cent et un (44.596.501) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 5.200.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50701. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161648/195.

(110188263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

### **Goodman Tumbleweed Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 164.826.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem.

#### THERE APPEARED:

“Goodman Property Opportunities (LUX) S.à r.l., SICAR”, a limited liability company, having its registered office at 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg,

here represented by Ms. Mailys BLANCHARD-EGAN, employee, with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

### **Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate Name.** There is formed a private limited liability company under the name “Goodman Tumbleweed Logistics (Lux) S.à r.l.” which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company’s nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

#### **Art. 3. Object.**

3.1. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

3.2. The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Share capital.** The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer of Shares.** In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

## Chapter III. - Management

**Art. 8. Management.** The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter referred to as the "Board of Managers")

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers.** In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

**Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the Board of Managers.** In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### Chapter IV. - General meeting of shareholders

**Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) Votes.** If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### Chapter V. - Business year

**Art. 14. Business year.** The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Distribution Right of Shares.** From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried

forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

### Chapter VI. - Liquidation

**Art. 16. Dissolution and Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2012.

#### *Subscription - Payment*

All the shares of the Company have been subscribed by "Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR", previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, The shareholder passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Daniel PEETERS, born on 16 April 1968 in Schoten (Belgium), with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

- Mr Dominique PRINCE, born on 29 October 1978 in Malmedy (Belgium), with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Mr Daniel PEETERS is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the party appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:**

Im Jahr zweitausendelf, am vierzehnten November.

Vor der unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

#### ERSCHIENEN:

„Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Geschäftssitz 8, rue Heine, L1720 Luxemburg,

hier vertreten durch Frau Mailys BLANCHARD-EGAN, Angestellte, mit Geschäftsadresse 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg,

aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Vorgenannte Vollmacht, die von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei sowie dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, verbleibt als Anlage bei der vorliegenden Urkunde und wird mit derselben bei den Registrierungsbehörden eingereicht.

Die wie oben bezeichnet vertretene erschienene Partei hat den unterzeichneten Notar beauftragt, die folgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) notariell zu beurkunden:

## Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

**Art. 1. Form - Name der Gesellschaft.** Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „Goodman Tumbleweed Logistics (Lux) S.à r.l.“ errichtet, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die „Gesellschaft“) gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (im Folgenden das „Gesetz“) sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die „Satzung“) unterliegt.

**Art. 2. Sitz der Gesellschaft.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen für Satzungsänderungen an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Es kann jedoch der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat der Gesellschaft den Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegen.

Sollte eine militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Situation entstehen oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig und bis zur Normalisierung der Lage ins Ausland verlagert werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Staatszugehörigkeit dieser Gesellschaft, die ungeachtet dieser zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

### Art. 3. Gegenstand.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Beteiligung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies beinhaltet ebenfalls die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.

3.2. Die Gesellschaft darf ebenfalls die folgenden Geschäfte ausführen:

- die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;
- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder sonstige Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, auch unwesentliche, Beteiligung hält, oder an jedwedes sonstige Unternehmen, das ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft ist oder zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden die „verbundenen Gesellschaften“ sowie einzeln eine „verbundene Gesellschaft“).

Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als Teil derselben „Gruppe“ wie die Gesellschaft, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum an der Gesellschaft besitzt, sie kontrolliert oder von ihr oder gemeinsam mit ihr kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhänder. Ein Unternehmen gilt als beherrschendes Unternehmen, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum am Stammkapital der Gesellschaft vollständig oder wesentlich besitzt oder die Befugnis hat, die Geschäftsleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise;

- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur Erfüllung aller Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder verbundener Gesellschaften, sowie jedwede Hilfeleistung an die verbundenen Gesellschaften im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes.

Dabei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

3.3. Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden ist.

**Art. 4. Dauer.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

## Kapitel II. - Kapital, Anteile

**Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR) aufgeteilt.

Die Inhaber der Anteile werden als „Gesellschafter“ bezeichnet.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches der auf einen Anteil bezahlte Ausgabeaufschlag eingestellt wird. Der Betrag auf dem genannten Agiokonto steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Alle Anteile der Gesellschaft beinhalten die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft darf die eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

**Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile.** Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

**Art. 7. Übertragung von Anteilen.** Im Falle eines alleinigen Gesellschafters ist der Gesellschaftsanteil, den der Alleingesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile der einzelnen Gesellschafter gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragbar.

### Kapitel III. - Management

**Art. 8. Geschäftsführung.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch Beschluss der Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der „Alleingeschäftsführer“ bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Verwaltungsrat („conseil de gérance“) (im Folgenden der „Verwaltungsrat“).

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

**Art. 9. Befugnisse des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats.** Gegenüber Dritten hat der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleingeschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Verwaltungsrats.

**Art. 10. Vertretung der Gesellschaft.** Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleingeschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleingeschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.

**Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats.** Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Ad-hoc-Vertretern Vollmachten erteilen.

Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

**Art. 12. Sitzung des Verwaltungsrats.** Gibt es mehrere Geschäftsführer, so werden die Sitzungen des Verwaltungsrats durch einen (beliebigen) Geschäftsführer einberufen. Der Verwaltungsrat bestimmt einen Vorsitzenden.

Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Verwaltungsrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.

Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief zu seinem Stellvertreter auf einer Verwaltungsratssitzung bestimmen. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer auch telefonisch zu seinem Stellvertreter bestimmen, wobei dies später schriftlich zu bestätigen ist.

Der Verwaltungsrat kann nur dann wirksam tagen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Verwaltungsrats gelten mit einfacher Mehrheit als angenommen.

Verwaltungsratssitzungen können per Telefon- oder Videokonferenz abgehalten werden, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören und von ihnen gehört werden kann, unabhängig davon, ob sie diese Technologie verwenden oder nicht, und dabei gilt jeder teilnehmende Geschäftsführer als anwesend und ist berechtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Ein schriftlicher Beschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung angenommen worden. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts mit Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder dokumentiert werden.

Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Auszüge sind von einem Geschäftsführer oder einer von einem Geschäftsführer oder während einer Verwaltungsratssitzung dazu bestimmten Person zu beglaubigen.

#### Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

**Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht.** Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.

Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.

Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, können sie unter Verzicht auf Formen und Fristen der Einberufung ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.

Gibt es mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter, sind die Gesellschafterbeschlüsse bei Gesellschafterversammlungen zu fassen, die unter Einhaltung der geltenden gesetzlichen Bestimmungen einzuberufen sind.

Gibt es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter den Text der zu fassenden Beschlüsse erhalten und seine Stimme schriftlich abgeben.

Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf ähnliche Weise) einen Bevollmächtigten bestimmt, der kein Gesellschafter zu sein braucht.

Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als der Hälfte des Stammkapitals besitzen. Beschlüsse zur Änderung der Satzung können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen, und gemäß allen sonstigen gesetzlichen Bestimmungen. Der Beschluss zur Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft kann nur einstimmig gefasst werden.

#### Kapitel V. - Geschäftsjahr

**Art. 14. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

**Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile.** Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.

Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch die Gesellschafter gemäß den oben in Artikel 13.7 ausgeführten Bestimmungen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres auf der Grundlage eines Rechenschaftsberichts, aus dem hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind, Zwischendividenden zu zahlen, wobei gilt, dass (i) der auszuschüttende Betrag ggf. die seit Ende des letzten Geschäftsjahres erzielten Gewinne, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (ii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

#### Kapitel VI. - Liquidation

**Art. 16. Auflösung und Liquidation.** Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingeschäftsführers oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festlegt werden.

#### Kapitel VII. - Anzuwendende Rechtsvorschriften

**Art. 17. Geltendes Recht.** In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

### Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Datum der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

#### Zeichnung - Bezahlung

Alle Anteile der Gesellschaft wurden von der oben genannten „Goodman Property Opportunities (LUX) S.à r.l., SICAR“ gezeichnet.

Die Anteile sind vollständig bezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, wie dem Notar nachgewiesen wurde.

#### Geschätzte Kosten

Die Kosten, Aufwendungen, Gebühren und Auslagen in jedweder Form, die in Verbindung mit der Gesellschaftsgründung von der Gesellschaft zu tragen sind oder ihr in Rechnung gestellt werden, werden auf etwa tausend Euro geschätzt.

#### Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft fasste der Gesellschafter die folgenden Beschlüsse:

1) Es werden für eine unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt:

- Herr Daniel PEETERS, geboren am 16. April 1968 in Schoten (Belgien), Geschäftsanschrift 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg;

- Herr Dominique PRINCE, geboren am 29. Oktober 1978 in Malmédy (Belgien), Geschäftsanschrift 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg.

Herr Daniel PEETERS wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats bestimmt.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

WORÜBER die vorliegende Urkunde in Luxemburg, am Datum wie eingangs des vorliegenden Dokuments erwähnt, aufgesetzt wurde.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde und eine deutsche Version im Anschluss erhält. Auf Wunsch derselben erschienenen Partei und bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgeblich.

Nachdem das Dokument der erschienenen Partei vorgelesen worden war, wurde die vorliegende Urkunde von der erschienenen Partei zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. BLANCHARD-EGAN, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 21. November 2011. Relation: EAC/2011/15457. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011160891/400.

(110187429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

#### **A.L.P. Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.682.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de la société A.L.P. INVESTMENT S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011161460/10.

(110188402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

#### **D'Ursel SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 73.351.

#### EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date 11 octobre 2011 que:

Les mandats des trois administrateurs:

- Monsieur Roger GREDEN, né le 28.10.1953 à Arlon (Belgique), demeurant à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest

- Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, né le 20.10.1948 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Viville, 65, rue de Freylange,



- Madame Nelly NOEL, née le 26.10.1946 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2440 Luxembourg, 121, rue de Rollingergrund,

le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Roger GREDEL, né le 28.10.1953 à Arlon (Belgique), demeurant à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest

et le mandat du commissaire aux comptes FIDU-CONCEPT Sàrl, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B 38136,

sont reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011163164/20.

(110189002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**A.L.P. Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.682.

---

Nous vous informons par la présente de notre démission en tant que Commissaire aux Comptes de la société A.L.P. INVESTMENT S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

VERIDICE S.à r.l.

Représentée par Monsieur Jérôme Wunsch

Gérant unique

Référence de publication: 2011161461/13.

(110188402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**Advent Talc (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.248.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161464/10.

(110188012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**Alma Grand SA, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.859.

---

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de la société ALMA GRAND S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011161470/11.

(110188611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**Distress to Value S.A. - Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.523.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 novembre 2011*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte, la démission présentée par Madame Caterina Della Mora de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet au 4 novembre 2011, Monsieur Alberto Berdusco, demeurant Corso Alessandro Tassoni, 33, I-10143 Turin (Italie), en remplacement de Madame Caterina Della Mora, démissionnaire. Le mandat de l'Administrateur coopté expirera à l'assemblée générale de l'an 2013.

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte, la démission présentée en date du 17 octobre 2011 par Madame Benedetta Alessandra Cazzaniga de sa fonction d'Administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque Domiciliaire*  
Signatures

Référence de publication: 2011163165/20.

(110188786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

### **Mëllerdaller Produzenten A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6562 Echternach, 3, Lauterbur-Halte.

R.C.S. Luxembourg F 8.914.

#### — STATUTS

Entre les soussignés:

1. Kolber-Helmrath Renske
2. Schiltz-Becker Isabelle
3. Schiltz Georges
4. Sins Georges
5. Baltès Daniel
6. Friederes Jean-Paul
7. Lies-Weydert Eduard
8. Albert David
9. Medinger Julien
10. Kuijpers-Fisch Jacqueline
11. Baulesch Roger
12. Wietor Carlo
13. Baden Robi
14. Schmalen René
15. Dieschbourg Carole

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** L'association porte la dénomination de Mëllerdaller Produzenten A.s.b.l.

**Art. 2.** L'association a pour objet

- de promouvoir et commercialiser ensemble les produits régionaux et typiques de la région Mullerthal au niveau national et international,
- de créer et de promouvoir une identité culinaire typique du Mullerthal,
- faire évoluer les stratégies du marketing commun des producteurs,
- de servir de plate-forme d'échange entre les producteurs.

**Art. 3.** L'association a son siège social au domicile du président.

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit dans la région Mullerthal, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

#### **II. Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

#### **III. Membres**

**Art. 6.** Peut devenir membre effectif de l'association tout producteur, artisan ou gastronome de la région Mullerthal (des communes Beaufort, Bech, Berdorf, Consdorf, Echternach, Ermsdorf, Fischbach, Heffingen, Larochette, Medernach,

Mompach, Nommern, Reisdorf, Rosport et Waldbillig.) avec siège social principal et lieu de production de son entreprise dans la région-même.

Toute entreprise désirant faire partie de l'association doit présenter son entreprise et ses produits et une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision avant de présenter la candidature lors de l'Assemblée Générale. Élément nécessaire pour adhésion est la transformation/production du produit dans la région.

Tout admission d'un nouveau membre doit être approuvé à la majorité des 2/3 des voix des membres présents de l'Assemblée Générale annuelle. L'Assemblée Générale décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de sept

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation annuelle un mois après le troisième rappel.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration à la majorité de 2/3 des voix des membres présents

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration, c'est à dire si pendant la durée d'une année il ne s'est pas manifesté auprès du groupe de travail.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'Assemblée Générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

#### IV. Assemblée Générale

**Art. 10.** L'Assemblée Générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée une semaine à l'avance sous forme écrite à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Comité ou par défaut par le Vice-Président.

Sont de la compétence de l'Assemblée Générale:

- La définition de la politique générale de l'association
- L'adoption du travail annuel
- La nomination des différents postes par vote
- L'approbation de rapport des comptes
- La décharge du Conseil d'Administration (Comité)
- L'approbation de nouveaux membres, l'exclusion de membres
- La modification des statuts
- La dissolution de l'association

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'Assemblée Générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'Assemblée Générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

#### V. Administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration (Comité) composé de sept membres, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature du président et/ou du trésorier engage l'association; le président et le trésorier ont accès aux comtes bancaires de l'association; pour une somme dépassant 5.000 € la signature conjointe de ces deux membres engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### IV. Contributions et Cotisations

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé à 50 €.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 17.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

#### VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 18.** L'Assemblée Générale désigne un commissaire au comtes qui est chargé de vérifier toutes les pièces financières concernant l'association, de contrôler les comptes dressés par la conseil d'administration et de vérifier que le bilan à la fin de l'exercice reflète une image fidèle au résultat des opérations de l'exercice écoulé. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 19.** L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

#### IX. Dissolution et Liquidation

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

#### X. Dispositions finales

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Mullerthal, le 13.09.2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011161411/127.

(110187365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

#### Financière de la Cornillais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 161.520.

#### Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.
- L'adresse des administrateurs a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la représentante permanente de la société a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la représentante permanente de la société Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163241/20.

(110189204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Ardex Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 3.000.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.837.

---

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161471/11.

(110187919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**Areca SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.707.

---

Le Rapport Annuel Révisé pour l'exercice social se terminant le 30 juin 2011 et la distribution du dividende relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161472/12.

(110188320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**AG Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.044.

---

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de la société AG HOLDING S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011161477/10.

(110188583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**Europa Kingshill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 589.225,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.396.

---

En date du 1<sup>er</sup> avril 2009, le siège social de la société Europa Real Estate II S.à r.l., associé de la Société, qui était situé au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a été transféré et est désormais situé au:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2009, le siège social de la société Europa Real Estate II US S.à r.l., associé de la Société, qui était situé au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a été transféré et est désormais situé au:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011163585/21.

(110189338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**Tenencia Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 164.820.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 25 novembre 2011*

L' Associé Unique de Tenencia Properties S.à r.l., (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer Christelle Ferry, née le 10 octobre 1970 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 24 novembre 2011,
- de nommer Sjors van der Meer, né le 31 octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 24 novembre 2011,
- De transférer le siège social de la société du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

Christelle Ferry

Sjors van der Meer

Luxembourg Corporation Company S.A.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011163748/23.

(110189666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**Advent Talc (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.285.

—  
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Al Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 21 October 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Talc (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.285, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 12 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 21 September 2011 (number 2232, page 107100).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and sixty-five thousand Euro (EUR 1,165,000.-), so as to raise it from its present amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) up to one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-), by the issue of one million one hundred and sixty-five

thousand (1,165,000) new shares (collectively referred as the “New Shares”), each having a par value of one Euro (EUR 1.-), each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company’s articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by AI Global Investments S.à r.l. prenamed. The total contribution amount of one million one hundred and sixty-five thousand Euro (EUR 1,165,000.-) is entirely allocated to the Company’s share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company’s articles of incorporation, which shall be read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *A comparu:*

«AI Global Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 21 octobre 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de «Advent Talc (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.285, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 12 juillet 2011, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 21 septembre 2011 (numéro 2232, page 107100).

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L’associé unique décide d’augmenter le capital social de la Société par un montant d’un million cent soixante-cinq mille Euros (EUR 1.165.000,-), de façon à l’accroître de son montant actuel de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) à un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-), par l’émission d’un million cent soixante-cinq mille (1.165.000) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d’un Euro (EUR 1.-) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu’indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L’ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par AI Global Investments S.à r.l., prénommée. Le montant total de l’apport d’un million cent soixante-cinq mille Euros (EUR 1.165.000,-) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l’apport a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L’associé unique décide de modifier l’article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« 5.1. Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) (les "Parts Sociales"), chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14166. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011161465/100.

(110188013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

**B.M.T. Building Materials Tools General Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 100.734.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 novembre 2011*

*Premier résolution:*

L'Assemblée a décidé de révoquer les administrateurs Madame Amélie ROBINET et Monsieur Pascal ROBINET avec effet immédiat.

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée a nommé la société CGMC Compagnie Générale de Matériaux et de Construction SA, sis 30 rue des Scillas L-2529 Howald Luxembourg, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-58594, comme Commissaire aux comptes, en remplacement de la société Noetrib Administration S.A. Son mandat expirera jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011161501/17.

(110187816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

**Immobilière Internationale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.793.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 novembre 2011 que:

- Monsieur François WINANDY, diplômé E..D.H.E.C, domicilié professionnellement à Luxembourg, a démissionné de son poste d'Administrateur, son mandat prenant fin à l'issue de ladite Assemblée.

Il convient de noter dès lors, que le nombre d'Administrateur de la société passe ainsi de quatre à trois, et que, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts, il n'est pas nécessaire de pourvoir au remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011163604/17.

(110189122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.